



Question concernant la redaction d'un bail

Par **Martin**, le **31/08/2011** à **20:47**

Bonjour,

je vous avais déjà contacté pour un problème de caution pour une cuisine depuis que mon fils a refusé de payer la caution la propriétaire veut lui refaire signer un bail pretextant que celui qu'elle lui a fait signer n'est pas valable car il date de 2009 suivant ses dires.

Je vous rappelle que mon fils n'a pas de double du bail signé car elle avait refusé de lui remettre tant qu'il n'avait pas payé la caution de 500€ pour la cuisine.

JE VOUS REMERCIE par avance de me dire si c'est normal de résigner un bail 5 mois après être dans les lieux.

De toute façon mon fils veut partir de cet appartement car la propriétaire est très bizarre

Par **vanceslas**, le **03/09/2011** à **15:19**

Bonjour un bail de 2009??? elle doit parler de bail pré-imprimé ce qui ne pose aucun problème rien de changé depuis 2009. la location comprend la cuisine et dans ce cas le montant du dépôt de garantie est d'un mois de loyer et c'est tout de plus elle doit faire partie de l'état des lieux qu'il exige de recevoir une copie du bail par LRAR il ne résigne rien par contre il continue de bien payer son loyer bon week end

Par **Martin**, le **03/09/2011** à **19:02**

merci pour la réponse